

# COMMISSION DES ARBITRES

PERMANENCE DU MARDI 11 DECEMBRE 2018

PRESIDENT : METE Orhan.

Secrétariat : J. SABATINO.

Présents : CHARLES J - COBAN H - CLERET D

## Rappel : consultation des désignations

La CDA rappelle à tous ses arbitres, que les désignations sont susceptibles d'être modifiées sur MyFFF jusqu'au samedi 10h. Vous devez donc impérativement consulter vos désignations jusqu'à ce moment. Au-delà, le désignateur vous appelle en cas de modification.

## Rappel : rédaction et envoi des rapports

La CDA demande à l'ensemble de ses arbitres, de rédiger vos rapports dans le document prévu à cet effet sur le site du District, **rubrique Arbitrage > Docs Arbitres > Rapports Disciplinaires d'Arbitrage**.

La CDA demande à ses arbitres d'envoyer leur rapport **SIMULTANEMENT** aux deux adresses ci-dessous.

[discipline@isere.fff.fr](mailto:discipline@isere.fff.fr) / [arbitres@isere.fff.fr](mailto:arbitres@isere.fff.fr)

## À tous les Arbitres qui officient en D1 et D2

Rappels FMI :

Contrôle des éducateurs

Tous les arbitres officiant en D1 et D2 seniors ont l'obligation de vérifier la présence et l'identité des éducateurs désignés officiellement.

Une nouvelle liste sera transmise à tous les arbitres par voie de mail.

Ils doivent donc **vérifier leur inscription et leur identité** (via la FMI) avant le match, et **s'assurer de leur présence sur le banc durant tout le match**.

En fin de rencontre, ils doivent noter sur la FMI, dans la rubrique REGLEMENTS LOCAUX : -

**Si les 2 éducateurs désignés étaient présents**

Inscrire « pour le club A, Mr X présent, pour le club B, Mr Y présent » (remplacer A et B par le nom des équipes, et X et Y par le nom des éducateurs)

**Si l'un des 2 éducateurs désignés était absent**

Inscrire par exemple « pour le club A, Mr X absent, pour le club B, Mr Y présent » (remplacer A et B par le nom des équipes, et X et Y par le nom des éducateurs)

## RAPPEL

**Les arbitres de catégorie D1 et D2 doivent effectuer 2 contrôles concernant les arbitres jeunes du district, merci de donner vos disponibilités au responsable des observateurs qui est Jacques CHARLES.**

**D'autre part** tous les arbitres doivent se connecter sur MyFFF pour les désignations jusqu'au **samedi matin 10h** pour tenir compte des rectificatifs ou changements de dernière minute.

**De même, toutes les absences prévisibles doivent être exclusivement saisies dans MyFFF (indisponibilités).**

Les absences de dernières minutes signifiées par téléphone doivent être confirmées par mail.

Pour les matchs de coupes seniors du DISTRICT DE L'ISERE DE FOOTBALL , en cas de prolongations , merci de prendre en considération le règlement suivant pour les remplacements , changements multiples pendant la première période des prolongations , 2 changements seulement durant la deuxième période des prolongations .

## FORMATION ADMINISTRATIVE ET FMI

Celle-ci aura lieu le **samedi 12/01/2019 au District de l'isère de Football de 8h30 à 13h** avec les formateurs de la CDA et Marc Mallet pour la FMI.

Les personnes ci-dessous sont convoquées pour cette formation :

ROSSINI Jade - CAMACHO Melissande - GHAFIR Amina - MARKOVIC Dragana - MILED Maissa - OUADA Celia - POITEVIN Nolwen - COQUILLAUD Guillaume - SEMANAZ Léa - PARRENIN Léo - BOSCH Franck - KOUBAA Khalid - BOUZERARA Kamel - CERONI Eliot - ABOU Hatim - BUNOZ Giovanni - BADIN Samuel - HANNA Romaric - BOUKHALFA Abdallah - EL FASKAOUI Hamza - SAHIN Bunyamin - GHARSALLI Rayene - DIALLO Mickaelou -

La présence des arbitres ci-dessus est obligatoire pour cette formation et elle lui sera confirmée par mail ainsi qu'à son club représentatif.

## COURRIERS DIVERS :

COMMISSION DE DISCIPLINE: fiche navette, transmis au responsable concerné pour suite à donner.

FFF /FOOT 2000 : Indisponibilités Arbitres/ Observateurs.

FEDERATION Clubs de la DEFENSE : demande arbitre pour match clubs de la défense : CD VARCES – CLEG ST ETIENNE, le jeudi 13/12/2018 à 15 h00 au stade municipal de Champ sur Drac, transmis au responsable des désignations qui vous donnera satisfaction dans la mesure de ses possibilités.

## COURRIERS CLUBS :

US RO - CLAIX : demande concernant un problème de désignations, transmis au responsable concerné pour suite à donner.

CO MERGER GRENOBLE : courrier récusation arbitre transmis au responsable pour suite à donner.

AIR LIQUIDE : courrier récusation arbitre transmis au responsable pour suite à donner.

FORMAFOOT –BIEVRE- VALLOIRE : changement de terrain de leur match de coupe du 16/12/2018 – Le club adverse et l'arbitre prévenu. Merci pris note.

CF ESTRABLIN : absence arbitre match D5 P E, transmis au responsable pour enquête, nos excuses pour notre erreur sur le nom du club adverse.

EYBENS : nous signale une erreur si le montant des indemnités d'arbitrage avec tous les éléments à l'appui, merci pour votre information, nous serons vigilants pour la suite.

AS VERSAU : absence arbitre match féminines à 11 séniors VERSAU- GRESIVAUDAN, transmis pour enquête.

CLAIX : demande arbitre, match féminines U 18 à 11 : CLAIX – SUD ISERE du 15/12/2018 à 13h30 au stade de la Bâtie à Claix. Transmis au responsable des désignations qui vous donnera satisfaction dans la mesure de ses possibilités.

## **COURRIERS ARBITRES**

SAIDA Kamel : courrier concernant un vol dans les vestiaires pendant son match sur Grenoble, pris note, voir avec les clubs pour faire un dépôt de plainte à la police.

REAL Fabien : disponible pour arbitrage et observation, transmis aux responsables concernés.

COBAN Huseyn : rapport observateur, pris note, transmis au responsable des observations arbitres.

URBAIN Cédric : courrier pour absence, convocation en commission FMI le 18/12/2018, pris note.

BEDAR Nadir : demande de parrainage, transmis au responsable pour suite à donner.

DJEGHDIR Mehdi : demande par mail si le match Futsal du 09/12/2018 aura lieu ou pas? Votre mail date du dimanche 09/12/2018 au matin et a été lu le 10/12/2018, donc pas possible de vous répondre en temps et en heure. Il faut impérativement vous renseigner dans la semaine qui précède le match de toutes les modalités pour effectuer la rencontre sans problèmes auprès des clubs concernés.

HAMILA Salem : Problème de paiement sur un match ou une équipe est forfait, donc pas de match, les frais de déplacement de l'arbitre sont à l'intégralité du club forfait.

DOUSSON Thomas: désigné pour arbitrer un match seniors D4 PA : Champagnier - Susville aucun club présent le jour du match, présent avec lui un délégué du district pour le match, transmis pour enquête.

LASSOUAD Soffiene : désigné pour arbitrer un match Futsal, les 2 clubs étant absents le jour de la rencontre ? Il faut impérativement vous renseigner dans la semaine qui précède le match de toutes les modalités pour effectuer la rencontre sans problèmes auprès des clubs concernés.

GUIGON FLORIAN : problème de paiement, merci de nous transmettre tous les éléments avec les montants et talons d'arbitrage.

TREVISAN Axel : annulation de son match en U19 D2 -reprendre contact avec le désignateur pour un autre match si c'est le matin.

BRIOUA Mourad : changement d'adresse, pris note, Indisponibilité et demande à faire des contrôles, transmis au responsable pour suite à donner.

LALO Aboubakar : annulation de son match en U17 D2, très bien d'avoir pris contact avec le désignateur jeunes pour un autre match.

**ATTENTION  
L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES  
TES SUR LA TOUCHE  
LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON**

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.